



HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
Autorité Administrative Indépendante



COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) RELATIF À LA DIFFUSION DE L'ÉMISSION « FAHA FAHA » DU 18 JUIN 2022 DE L'ÉDITEUR DE TÉLÉVISION IVOIRE TV MUSIC

La diffusion de la bande annonce de l'émission « Faha Faha » de l'éditeur de télévision « Ivoire Tv Music », programmée pour le samedi 18 juin 2022 à 12 heures, a suscité une vive polémique au sein de la population, certains estimant que les propos tenus constituaient la reconnaissance d'un viol ou d'une tentative de viol ou encore d'une apologie du viol, tandis que d'autres s'offusquaient de ce que l'on puisse considérer comme telles, les propos de l'invité de l'émission, un célèbre humoriste.

Suite au visionnage effectué, la HACA relève d'une part, que la bande annonce publiée sur les réseaux sociaux a été extraite de son contexte de réalisation et d'autre part, qu'il s'est agi de la narration, en réponse à la question qui lui a été posée par l'animateur, du rôle que cet humoriste a refusé de jouer.

Après analyse de l'ensemble des échanges et notamment de l'affirmation de l'invité selon laquelle il ne pouvait accepter un tel rôle en raison de son devoir d'éducation de la jeunesse, la HACA note que les propos tenus ne peuvent constituer une apologie d'un viol ou une incitation au viol.

La Haute Autorité ne constate pas par ailleurs, de manquements de l'éditeur « Ivoire Tv Music » à l'une quelconque des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles auxquelles elle est tenue.

La HACA reste attentive aux questions liées au respect par les éditeurs audiovisuels des règles de l'éthique et de la déontologie qui les régissent.

Fait à Abidjan, le 23 juin 2022

Pour la HACA

Le Président



Me René BOURGOIN